

ARRONDISSEMENT **DE VICHY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Membres :

Séance du 7 SEPTEMBRE 2017

En exercice: 44

Présents: 31

Votants: 32 (dont I procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération, en

session, sous la présidence de Monsieur Claude MALHURET, Président

Présents:

M. Claude MALHURET, Président. N° 2

> Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R.

MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - I. DELUNEL.

Vice-Présidents.

Membres.

Mmes et MM. M. GUYOT - M. MORGAND - G. MAQUIN - J.D. BARRAUD - F. SEMONSUT - J.M. LAZZERINI - C. DUMONT - J.M. BOUREL - M.

CHARASSE – Conseillers Délégués, Membres.

STADE EQUESTRE

DU SICHON

OBJET:

Mmes et MM. B. AGUIAR - J.P. BLANC - C. CATARD - G. MARSONI - C. FAYOLLE - C. SEGUIN - N. COULANGE - G. DURANTET - R. LOVATY

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

formant la majorité des membres en exercice.

AUTORISATION DE SIGNATURE

Absent ayant donné procuration: Mme C. BOUARD à B. AGUIAR.

Absents excusés: MM. F. GONZALES – P. MONTAGNER – J. TERRACOL Vice-Présidents.

Mme et MM. P. BONNET - A. CORNE - J. BLETTERY,

délégués, Membres.

Transmise en Sous-Préfecture le :

1.2 SEP. 2017

Mme et MM. C. BERTIN – J. JOANNET – P. COLAS – A. GIRAUD – M.

MONTIBERT - F. BOFFETY, Membres.

Publiée ou notifiée le :

Rendue exécutoire :

Secrétaire: M. J.S. LALOY, Vice-Président.

1 2 SEP. 2017

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération.

Vu le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage n°17WC052 du 19 juin 2017 attribué à Parcours Conseil, sis Les Iles - 41210 La ferté Beauharnais, pour la réalisation d'une étude sur le projet de développement des installations du stade équestre du Sichon, et du programme d'opération proposé en 3 phases pour une enveloppe financière évaluée à 2 653 450 € HT,

Considérant qu'un appel d'offres ouvert a été lancé le 28 juin 2017, à l'issue duquel 4 groupements d'entreprises ont remis une offre, toutes jugées recevables et donc analysées,

Considérant qu'après analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 10 août 2017, a attribué le marché au groupement Claude Penloup / Axe Saône / SB TRACKS Sébastien Blondeau / BET ARCABOIS / BET SEIC, pour un forfait provisoire d'honoraires fixé à 202 988,93 € HT,

Propose au Bureau Communautaire:

- d'approuver la passation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du stade équestre du Sichon, à l'équipe Claude Penloup / Axe Saône / SB TRACKS Sébastien Blondeau / BET ARCABOIS / BET SEIC pour un forfait provisoire d'honoraires fixé à 202 988,93 € HT,
- d'autoriser le Président ou le Conseiller délégué à la Commande publique à signer le marché à passer ainsi que tous documents nécessaires à sa bonne exécution,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 7 septembre 2017.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président

Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - STADE EQUESTRE DU SICHON - MARCHE DE MAITRISE
D'OEUVRE - AUTORISATION DE SIGNATURE Date de décision: 07/09/2017
Date de réception de l'accusé 12/09/2017
de réception :
Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170907-07sep2017_2-DE Nature de l'acte : Délibération
Matières de l'acte: 1.1
Commande Publique
Marchés publics
Date de la version de la 19/04/2017
classification :
Nom du fichier: 2.pdf (003-240300426-20170907-07SEP2017_2-DE-1-1_1.pdf)